

Chargé du développement commercial - H/F - 92

CERTIFICAT	DATE
TFP6 - Bac+3	À partir de juin 2024
LOCALISATION	SALAIRE
Gennevilliers	de 730€ à 1 826€ ht
NATURE DU CONTRAT	NOMBRE DE PROFIL À RECRUTER
Contrat d'apprentissage	10 Postes à pourvoir

DESCRIPTION DU POSTE

Envie de découvrir un secteur dynamique et qui forme à des métiers essentiels à tous ?

C'est par ici !

Nous vous proposons d'intégrer notre formation en Bac+3 Responsable développement hygiène propreté et services dans le cadre d'un contrat en apprentissage.

DOMAINE DE L'ENTREPRISE

Entreprise de propreté

MISSIONS

Aux côtés de votre tuteur.rice, vous assurerez les missions suivantes :

- L'élaboration de la stratégie de développement commercial des activités de l'entreprise (propreté) et plus précisément le développement commercial et suivi de clientèle.
- La négociation et réalisation des rendez-vous physiques avec les prospects et la présentation des activités de la société.
- L'analyse des besoins du prospect
- La réalisation des devis/offres commerciales en vérifiant la faisabilité du

chantier

- La présentation des offres, la négociation et la vente des prestations de services
- La réponse commerciale aux appels d'offres, en identifiant les attentes et enjeux du client, afin de lui proposer une offre pertinente et adaptée.
- La réalisation des études (visite de site, chiffrage...) et du cahier des charges
- La veille commerciale
- Le suivi des échéances des contrats des donneurs d'ordre, des devis et litiges vers la direction

PROFIL RECHERCHÉ

- Débutant accepté

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir moins de 30 ans (ou une reconnaissance TH) à la date de signature du contrat
- Permis B

DURÉE ET RYTHME

- 1 an
- Alternance 1 semaine en formation pour 1 semaine en entreprise
- Formation à Gennevilliers (92) ou Villejuif (94)
- Entreprises en Ile-de-France

**TFP NIVEAU 6 (BAC+3)
RESPONSABLE
DÉVELOPPEMENT &
QUALITÉ HYGIÈNE,
PROPRETÉ ET
SERVICES**



1 an en alternance

Apprentissage :

Jeunes de 16 à 29 ans révolus

Sans condition d'âge pour les personnes :

- o Reconnues travailleur handicapé,
- o Ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme,
- o Inscrites en tant que sportifs de haut niveau.

Professionnalisation :

Sans condition d'âge.